

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 8 février 2017, Monsieur le Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Créances.

L'enquête publique se déroulera du 1er mars 2017 au 31 mars 2017 inclus, au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche 20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE et à la mairie de Créances 107 rue des écoles 50710 CREANCES.

Monsieur Gérard CHARNEAU, administrateur civil à la retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen.

**Les pièces du dossier et les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, **seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et à la mairie de Créances**, pendant la durée de l'enquête, du 1<sup>ier</sup> mars 2017 au 31 mars 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi au siège de la communauté de communes et à la mairie de Créances de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi au siège de la communauté de communes de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le vendredi à la mairie de Créances de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Le public pourra prendre connaissance du dossier, auquel sont joints les avis exprimés par les Personnes Publiques Associées (PPA) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser :

- par écrit, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche  
PLU de Créances – Enquête publique  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
20 rue des Aubépines  
50250 LA HAYE

- par courriel, à l'adresse suivante : [contact@cocm.fr](mailto:contact@cocm.fr) (en indiquant dans l'objet : PLU Créances – Enquête publique - à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible et téléchargeable durant l'enquête publique sur les sites internet de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay à l'adresse suivante : [www.canton-lessay.com](http://www.canton-lessay.com) et de la mairie de Créances à l'adresse suivante : [www.ville-creances.fr](http://www.ville-creances.fr).

**Le commissaire-enquêteur sera présent soit au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, soit à la mairie de Créances pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- le mercredi 1<sup>ier</sup> mars 2017 de 14h30 à 17h30 heures, mairie de Créances
- le vendredi 10 mars 2017 de 14h à 17h, mairie de Créances
- le mercredi 22 mars 2017 de 14h30 à 17h30, mairie de Créances
- le vendredi 31 mars 2017 de 9h à 12h, mairie de Créances
- le vendredi 31 mars 2017 de 14h à 16h, siège de la communauté de communes

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU. Le rapport environnemental est contenu dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sera intégré au dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche dès la publication du présent arrêté.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire-enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et sur les sites internet de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay ([www.canton-lessay.com](http://www.canton-lessay.com)) et de la mairie de Créances ([www.ville-creances.fr](http://www.ville-creances.fr)) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Hégésippe BELLANGER, à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (pôle politiques publiques, 11 place Saint-Cloud 50430 LESSAY, 02 33 45 50 50, [hbellanger@cocm.fr](mailto:hbellanger@cocm.fr)).

**Le Président**